

|| Point Presse ■ Lundi 15 juillet 2019 ||

MISE EN SERVICE ESTIVALE DU PÔLE D'ÉCHANGES,
DU GIRATOIRE DE LA POINTE DU PHARE DES BALEINES
ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUTÉS 2019 



SOMMAIRE

Page 2	Rappel du contexte
Pages 3 & 4	Le Pôle d'échanges
Page 5	Le Giratoire du Batardeau
Pages 6, 7 & 8	Le service RespiRé ... Nouveautés 2019

RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le produit du péage de l'Île de Ré est affecté à une écotaxe. Celle-ci finance des projets environnementaux et une politique de transport en véhicules propres. Cette politique vise à assurer une desserte en transports collectifs de l'île renforcée et performante pour réduire autant que possible la place de la voiture individuelle dans l'île. **Un réseau, unique en France, composé de 19 navettes électriques, a ainsi pour vocation d'assurer, en correspondance avec les lignes régionales "La Rochelle ↔ Ile", la desserte fine des villages.**

La pointe du Phare des Baleines ... Un site touristique majeur

Le phare (intra-muros) accueille en moyenne 160 000 visiteurs par an, ce site atteint le million de visiteurs par an. L'augmentation de la fréquentation a contribué à la dégradation progressive de l'ensemble de la pointe et fait donc l'objet d'un projet de requalification et d'aménagement global (*stationnement, paysage, cheminements, renaturation ...*) dans lequel s'inscrivent la création du pôle d'échange et la réalisation du giratoire.

Un pôle d'échange pour une meilleure organisation de la desserte en transport collectif

La réalisation de ce Pôle doit valoriser et qualifier la desserte en transport collectif, optimiser les correspondances, organiser le stationnement des cars de tourisme dans la continuité des aménagements paysagers déjà réalisés par le Département.

Un giratoire pour simplifier les échanges et sécuriser les mouvements tournants

La RD735 est l'axe principal desservant toute l'île de Ré (du pont rejoignant le continent jusqu'au Phare des Baleines). La configuration actuelle du carrefour rend sa perception et sa lisibilité assez difficiles pour les usagers. La création d'un giratoire au carrefour RD735 / RD101 permettra d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers de la route.



LE PÔLE D'ÉCHANGES

La réalisation du pôle d'échanges de Saint-Clément permettra de :

- Valoriser et qualifier la desserte en transport collectif du phare des Baleines, site touristique majeur de la Charente-Maritime.
- Optimiser les correspondances entre les lignes de car "La Rochelle ↔ Île de Ré" et les navettes électriques.
- Organiser le stationnement des nombreux cars de tourisme fréquentant le site du phare.
- Assurer un traitement paysager, dans la continuité des aménagements réalisés par le Département, avec en particulier la renaturation complète d'une parcelle.

L'état initial :

Baptisés "phare des Baleines", ces deux arrêts étaient situés à environ 600 mètres du phare. Aucun cheminement ne permettaient aux éventuels visiteurs de rejoindre le phare d'une manière sécurisée et agréable. De fait la fréquentation de ces arrêts demeurerait limitée.



Les deux arrêts des lignes "La Rochelle – Île de Ré"



Les parcelles concernées abritaient "l'Arche de Noë"

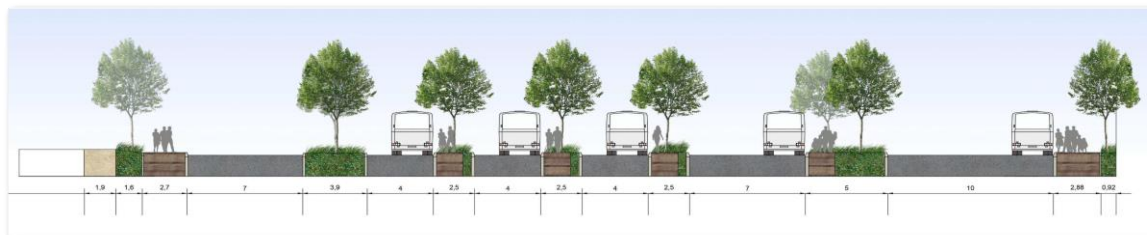


LE PÔLE D'ÉCHANGES

Le Département a engagé la création de ce pôle d'échange pour permettre une meilleure organisation de la desserte en transport collectif en particulier les lignes de cars régionales, les navettes électriques intra-île ainsi que l'accueil des cars de tourisme. Quais, abris voyageurs, services et panneaux d'information, connexions aux sentiers ... toutes ces composantes ont été étudiées pour que l'aménagement réponde pleinement aux besoins des utilisateurs.

Les principes d'aménagement reposent sur la volonté d'offrir une capacité de stationnement maximale pour les cars et navettes tout en atténuant l'aspect routier et technique du lieu. Il s'agit également d'assurer des liaisons piétonnes sécurisées depuis les quais vers les cheminements menant au phare. Dans le détail, l'aménagement se décline de la manière suivante :

- \ Création d'un pôle d'échanges pouvant accueillir les véhicules suivants :
 - Deux cars en simultané (longueur : 12 m / largeur : 2,55m).
 - Une navette (longueur : 9,3 m / largeur : 2,35m).
 - Cinq cars de tourisme en simultané (longueur 15 m).
- \ Mise en place de quais de 2,5 m de largeur pour l'ensemble des cars.
- \ Matérialisation des cheminements piétons depuis les quais vers les trottoirs.
- \ Mise en œuvre de trottoirs en béton désactivé.
- \ Reprise de la rue du phare au droit de l'aménagement.
- \ Mise en place de toilette et d'abri voyageur.
- \ Aménagements paysagers du site.



Le chantier a été confié à l'entreprise Eiffage pour un montant de 415 000 € TTC. L'aménagement est mis en service provisoirement pour la saison estivale 2019. Le pôle d'échanges sera fonctionnel (quais et plateforme routière). Le chantier reprendra après la saison (espaces verts, complément de mobiliers urbains ...).

LE GIRATOIRE DU BATARDEAU

Un giratoire pour simplifier et sécuriser la circulation

Ce projet a pour objet l'aménagement d'un giratoire au carrefour RD735 / RD101 dans la commune de Saint-Clément-des-Baleines. La RD735 est l'axe principal desservant toute l'île de Ré (du pont rejoignant le continent jusqu'au Phare des Baleines). La RD101 trouve son origine au droit du carrefour objet de la présente étude et permet de rejoindre la commune des Portes-en-Ré, à l'extrémité Nord de l'île. La configuration actuelle du carrefour rend sa perception et sa lisibilité assez difficiles pour les usagers. La création d'un giratoire au carrefour RD735 / RD101 permettra ainsi de simplifier les échanges et de sécuriser les mouvements tournants. Cet aménagement s'inscrit dans le projet global de requalification du site de la pointe du Phare des Baleines pour en améliorer et en valoriser l'accueil.

Le giratoire est ouvert à la circulation de manière provisoire pour la saison estivale. Il sera également fonctionnel, mais non achevé.

À la rentrée, les travaux s'achèveront par la finition des bordures, couche de roulement, traversée de cycles sécurisée, finition des noues de traitement des eaux pluviales, aménagements paysagers ... etc.

Le chantier du carrefour giratoire a été attribué à l'entreprise Eiffage pour un montant de 640 000 € TTC. Il a débuté en mars 2019.



L'OFFRE DE TRANSPORT **RespiRé**

Premier réseau de mobilité de France en véhicules électriques

Le service RespiRé

- Des navettes village et inter-villages (en correspondance, quand nécessaire, avec les lignes "La Rochelle / île de Ré).
- Des navettes de franchissement du pont.
- Respi-Ré " Vélo": 2 circuits de navettes 6 places, équipées de remorques.
- Respi-Ré "À la demande".

RespiRé, c'est 19 navettes électriques* en service :

- 4 navettes réalisant la traversée du pont pour 1€ A/R.
- 15 navettes gratuites circulant à l'intérieur de l'île.
 - Dont 5 navettes inter-villages :
/ Liaison Ars - Saint-Clément
/ Navettes circulaires (4): Saint Martin – La Flotte
– Sainte-Marie - Le Bois-Plage
 - Dont 5 navettes intra villages :
/ La Flotte, Loix, Rivedoux, Sainte-Marie
et Saint-Martin.
 - Dont la navette de desserte du Phare
des Baleines.
 - Dont 3 navettes Respi Ré Vélo : "Le Bois
Gros Jonc 2 – le Martray", "Le Martray – Phare
des Baleines – les Portes".
 - Dont 1 navette RespiRé à la Demande
(3 hors-saison).

* 13 en 2018



L'OFFRE DE TRANSPORT

Premier réseau de mobilité de France en véhicules électriques

NOUVEAUTÉS 2019

- Évolution du service RespiRé "Vélo", dorénavant gratuit et organisé en navettes électriques.
- Lancement du service RespiRé à la demande.
- Diminution du tarif des navettes du pont : 1€ l'aller et retour offert (*dans la limite des places disponibles*) au lieu d'1€ le trajet.
- Déploiement du dispositif Zen Bus pour la géolocalisation et le suivi de la fréquentation des navettes village et inter-villages.
- Renouvellement de la navette de desserte des accès du Phare des Baleines dédiée aux personnes à mobilité réduite (22 places adaptées PMR) du 6 juillet au 29 septembre 2019.

Pour info ... 12 076 voyages en 2018 !

Navettes Vélos - Service GRATUIT

Avec des véhicules électriques spécialement équipés pour transporter les vélos, ce service est concentré cette année sur deux circuits :

- Circuit n° 1 : "le bois Gros jonc <> Le Martray",
 - Circuit n° 2 : "Le Martray <> Phare des Baleines <> Les Portes", dont la nouveauté est d'assurer la desserte du phare des Baleines.
- Navettes gratuites et sans réservation (dans la limite des places disponibles).
- Réservées aux passagers voyageant avec un vélo.
- Pour des raisons techniques les remorques enfants, les vélos à assistance électrique, les tandems et les triporteurs ne peuvent être acceptés à bord.



L'OFFRE DE TRANSPORT

Premier réseau de mobilité de France en véhicules électriques

RespiRé à la demande – Service Gratuit

Les usagers sont pris en charge à leur domicile (selon horaires disponibles) de manière **gratuite** et en véhicule électrique (1 Nissan Évalia par secteur) pour les déposer sur des arrêts identifiés pour chaque secteur de départ (Nord, centre ou sud).

Navettes électriques du pont (piéton et vélo) – Service 1€ A/R*

■ **Navette du pont (saison)**

Toutes les 10 minutes en moyenne.
Premier départ du Belvédère à 10h.
Dernier départ de Sablanceaux à 20h05.

■ **Navette vélos (saison)**

Toutes les 30 minutes.
Premier départ du Belvédère à 10h15.
Dernier départ de Sablanceaux à 20h.

* Service à 1€ (payable en espèce uniquement).

Aller avec retour dans la journée offert (dans la limite des places disponibles).



Déploiement de Zen Bus – Service disponible toute l'année

Zen bus est une solution de géolocalisation des véhicules de transport collectif. Au quotidien, cela permet aux usagers de connaître avec précision la position de leur prochaine navette et au Département de suivre en détail la fréquentation de chaque circuit.

- Installé depuis janvier dans les navettes des services permanents
- Installé dès le 6 juillet dans toutes les navettes villages et inter-villages de l'été
- Application disponible pour iPhone et Android

